



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vetoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles. Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 378 habitants au 1^{er} janvier 2019 (2018 : 1 393 habitants).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 102 306 € en 2013 à 33 792 € en 2018.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	181 140,00 €	Excédent brut reporté	413 925,00 €
Dépenses de personnel	372 800,00 €	Recettes des services	157 963,00 €
Autres dépenses de gestion courante	192 526,00 €	Impôts et taxes	610 737,00 €
Dépenses financières	2 190,00 €	Dotations et participations	59 739,00 €
Dépenses exceptionnelles	500,00 €	Autres recettes de gestion courante	30 000,00 €
Autres dépenses	7 000,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	1 €
Total dépenses réelles	756 156,00 €	Autres recettes	500 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Total recettes réelles	858 940,00 €
Virement à la section d'investissement	516 709,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	1 272 865,00 €	Total général	1 272 865,00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont identiques à 2018, et sont donc fixés comme suit :

- *concernant les ménages*
 - ✓ Taxe d'habitation : 4,27 %
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 %
- *concernant les entreprises*
 - ✓ Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dépend de la Communauté de Communes du Pays de Lure.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 9 489 €.

e) Effectifs de la collectivité.

La commune emploie 9 agents titulaires et 2 agents stagiaires, dont 6 à temps complet, soit 9,1 équivalents temps plein (ETP).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	29 434,00 €	Solde d'investissement reporté	0,00 €
Remboursement d'emprunts	13 348,00 €	Virement de la section de	516 709,00 €
Créances	0,00 €	fonctionnement	
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	662 572,00 €	FCTVA	30 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Mise en réserves	148 290,00 €
		Cessions	3 740,00 €
		Taxe aménagement	40 000,00 €
		Subventions (cf. liste en d)	102 482,00 €
		Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
Total général	705 354,00 €	Total général	841 221,00 €

c) Les projets de l'année 2019 sont les suivants :

- ✓ Cimetière : Columbarium : 7 014 € prévus
- ✓ Travaux de voirie : 30 000 € prévus
- ✓ Aménagement du Quai de la Reigne : 1 000 € prévus
- ✓ Equipements sportifs – Changement panneaux parcours Vita : 1 500 € prévus
- ✓ Aménagement de la rue des Vosges : 105 000 € prévus
- ✓ Aménagement du secrétariat : 4 500 € prévus
- ✓ Aménagement de la desserte près du Razou : 5 000 € prévus
- ✓ Extension de la vidéoprotection : 10 142 € prévus
- ✓ Travaux en forêt 2019 : 7 000 € prévus
- ✓ Travaux d'aménagement de la rue de la Sertobas : 155 000 € prévus
- ✓ Travaux de sécurisation (voie verte) : 10 000 € prévus

- ✓ Acquisitions foncières : 50 000 € prévus
- ✓ Travaux d'électrification : 100 000 € prévus
- ✓ Achat de matériel : 53 416 € prévus
- ✓ Travaux de bâtiments : 73 000 € prévus
- ✓ Travaux de remise aux normes de la Boulangerie : 50 000 € prévus

d) Les subventions d'investissements prévues sont les suivantes :

- ✓ de l'Etat : 26 979 €
- ✓ de la Région : 0 €
- ✓ du Département : 3 200 €
- ✓ Autres : 72 303 € (SIED 70)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 272 865,00 €

Dépenses d'investissement : 705 354,00 €

Recettes d'investissement : 841 221,00 €

réparties comme suit :

- ✓ dépenses : Crédits reportés 2018 : 206 844 €
 Nouveaux crédits : 498 510 €
 TOTAL : 705 354 €
- ✓ Recettes : crédits reportés 2018 : 87 987 €
 Nouveaux crédits : 753 234 €
 TOTAL : 841 221 €

b) Principaux ratios

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 548,73 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 262,30 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 623,32 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 480,82 €
- ✓ Encours de la dette / population : 156,58 €
- ✓ DGF / population : 23,95 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 49,30 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 89,59 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 77,14 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 25,12 %

c) Etat de la dette

La commune ne dispose plus au 1^{er} janvier 2019 que d'un emprunt non soldé, qui se terminera le 1^{er} avril 2023.
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 64 131,51 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 14 mars 2019
Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT


